

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1942)
Heft: 1000

Artikel: Les libertés individuelles et la sécurité de l'état
Autor: Béguin, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-687701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES LIBERTES INDIVIDUELLES ET LA SECURITE DE L'ETAT.

Depuis un certain temps, l'opinion publique suisse n'a pas pu se défendre de l'impression qu'on lui cachait quelque chose et que ce silence recouvrait on ne sait trop quels mystères. Son inquiétude a grandi, quand elle a constaté que les cas d'espionnage et de haute trahison se multipliaient. Comme elle était renseignée par des communiqués officiels assez laconiques, comme les noms des coupables n'étaient pas toujours révélés, comme enfin la nature exacte de leurs délits n'était pas toujours précisée, elle a fini par se demander si la répression était effective et efficace, si les coupables ne bénéficiaient pas d'une incompréhensible et injustifiable indulgence.

Ses alarmes n'ont pas échappé à M. Edouard de Steiger. Cet éminent homme d'Etat fait partie du gouvernement depuis quinze mois à peine. Il a déjà eu l'occasion de révéler, loin de toute publicité, les plus beaux dons de chef. Au plus authentique des libéralismes s'allie, chez lui, un sens très élevé de l'autorité. S'il est très jaloux, comme il se doit, des prérogatives gouvernementales et très conscient de la réserve qu'imposent quelquefois les circonstances internationales, il sait aussi que notre peuple a droit à une entière franchise de la part de ses autorités. Ainsi qu'il le disait récemment, " quand un peuple se laisse dominer par l'impression que l'on conspire contre son pays, sans que ces entreprises fassent l'objet d'une juste répression, le sol se dérobe en quelque sorte sous ses pieds. Le sentiment de sa sécurité s'évanouit et la défense nationale la plus efficace devient vaine."

Il fallait parler. Après s'être entendu avec tous ses collègues, M. de Steiger s'en est chargé. Le 16 avril, il a prononcé à Berne, devant une assemblée de citoyens, un discours qui marquera dans nos annales de la présente guerre, parce qu'il est courageux et ferme, parce qu'il ne laisse rien dans l'ombre. Ceux qui l'ont écouté et ceux qui l'ont lu, dans les journaux où il a été reproduit presque toujours intégralement, l'ont considéré comme une véritable libération.

M. de Steiger n'est pas de ceux qui ont tendance à renier les principes constitutionnels de notre Etat, sous prétexte que nous vivons dans des circonstances exceptionnelles et que le Conseil fédéral dispose de pouvoirs pratiquement illimités. Il entend rester fidèle à ces principes qui sont notre raison de vivre. Et c'est bien pourquoi sa tâche de chef de la justice et de la police est si épineuse. En effet, quand nous défendons contre les espions qui cherchent à surprendre les secrets de notre défense nationale, quand nous nous défendons contre les fauteurs du désordre qui complotent contre la sécurité de l'Etat et qui se présentent souvent comme les prophètes d'une foi nouvelle ou les annonceurs d'un bonheur futur, nous hésitons à leur mettre la main au collet, tant qu'ils n'ont pas été pris en flagrant délit. Pour cela, nous sommes trop respectueux de l'opinion d'autrui. Nous éprouvons l'aversion la plus profonde contre les persécutions politiques.

Tel est d'ailleurs le drame de la démocratie. Si elle respecte intégralement ses principes, elle risque de voir certains éléments douteux abuser des libertés qu'elle garantit; si elle apporte à ces principes des limitations temporaires, elle risque de se renier et de glisser tout doucement vers un état qu'elle veut précisément éviter: la dictature et le totalitarisme. Bref,

dans un Etat libéral, il est plus difficile qu'ailleurs de concilier les droits imprescriptibles de l'individu avec la sécurité du pays. Comment résoudre le problème? C'est ce que M. de Steiger a su faire avec un rare bonheur.

En Suisse, les opinions personnelles sont libres et il est loisible à chacun de les faire valoir, même si elles sont en flagrante opposition avec les conceptions politiques qui sont à la base de notre Etat. Personne n'a jamais été condamné pour avoir soutenu de telles opinions et pour avoir plaidé en faveur d'une modification de la constitution par des moyens légaux. Mieux encore, notre gouvernement accorde sa protection aux citoyens que l'on moleste ou que l'on veut persécuter, parce qu'ils font valoir des convictions qui ne sont pas conformes à celles de la majorité.

Par contre, ce que nous n'admettons jamais, c'est que l'on tente de modifier l'ordre légal par la force, sans ou contre la volonté du peuple. Notre régime est souple. Toutes les possibilités sont ouvertes aux modifications souhaitables et aux évolutions nécessaires. Il n'est point de réforme qui ne puisse être présentée au peuple. Notre organisation politique n'a rien de rigide et de définitif. Elle peut être modifiée. Et c'est précisément parce que nous connaissons d'amples procédures de révision que nous n'admettons pas les entreprises révolutionnaires. Elles ont moins de sens encore ou de justification chez nous qu'ailleurs.

Evidemment, dans la pratique, il est souvent difficile de distinguer entre un homme sincère qui tente d'emporter la libre adhésion de ses concitoyens et de les convaincre et l'infidèle qui s'apprête à trahir ou à recourir à la violence. Nous ne voulons pas être dupes. Nous entendons intervenir avant qu'il soit trop tard, c'est-à-dire dès qu'apparaît une présomption défavorable. Le traître doit être appréhendé, même quand il n'a rien entrepris, mais quand il tend la main vers le poignard ou quand il fait ses plans pour porter un coup droit à l'ordre public. Les ennemis de leur propre patrie ne peuvent pas se réclamer des libertés qu'ils songent à ruiner.

Sévère, notre gouvernement l'est et il le sera plus encore. Chargé de maintenir l'indépendance du pays, il saura également veiller à sa sécurité intérieure et extérieure. Il ne plaira pas avec ceux qui se laissent séduire par l'infidélité. Mais, largement libéral, il ne réprimera pas les opinions sincères. Il sait que notre état social n'est pas parfait et que notre organisation politique demande des aménagements. Mais, en luttant contre les mouvements subversifs ou payés par l'étranger, il pose les conditions d'une réforme qui doit, pour être féconde, être entreprise dans la sérénité et dans l'ordre.

M. de Steiger — dont nous regrettons de devoir résumer trop succinctement le magistral discours — a exprimé les pensées de tout le peuple suisse. Celui-ci lui en sait gré.

Conduit par de tels chefs, il ne doute pas de son avenir.

Pierre Béguin.

**THE SWISS BENEVOLENT SOCIETY,
31, Conway Street, London, W.1.**

is urgently in need of
BABIES' PLAYGROUNDS, HIGH CHAIRS and
CHILDRENS' COTS.